

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix du mois de décembre, à 20 h.30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Emmanuel DE LESTRADE, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Jeanne BRET LANCERON, Régis SCHOCKMEL, Florence BUCHET, Valérie BEAUMONT.

Absents excusés : Jean-Luc BEUCAILLOU, Agnès VILLECHAISE.
Madame Florence BUCHET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2018**
- **Travaux de mise en accessibilité de la salle des sports et de l'église :**
 - o **Demande aide au Conseil départemental**
 - o **Demande DETR**
 - o **Demande fonds de concours à la CdC du RSG (salle des sports)**
- **Convention frais de fonctionnement école et restauration scolaire école de Sauveterre de Guyenne**
- **CDC RSG – Projet de couverture numérique « Gironde Haut Mega » - Répartition financière entre la commune et la CDC**
- **Décision modificative au budget n° 1**
- **Travaux logement n° 8bis le Bourg**
- **Noël des enfants et des ados 2018**
- **Comptes rendus des réunions des syndicats et commissions de la CdC**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2018.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES SPORTS ET DE L'ÉGLISE

- ***2018-029 – Demande de subvention au Conseil départemental – Travaux de mise en accessibilité de la salle des sports***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de la salle des sports avec la création de vestiaires accessibles. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 47 700,00 € HT soit 57 240,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet présenté, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde pour effectuer les travaux précités pour un montant de 9 540,00 € soit 20 % du montant HT.

▪ **2018-30 – DETR 2019 – Travaux de mise en accessibilité de l'église et de la salle des sports**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de l'église et de la salle des sports avec la création de vestiaires accessibles. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 81 380,00 € H.T soit 97 656,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet présenté, décide de solliciter la DETR - exercice 2019 - pour effectuer les travaux précités pour un montant de 28 483,00 € soit 35 % du montant HT.

▪ **2018-031 – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de commune du Réolais en Sud Gironde – Travaux de mise en accessibilité des vestiaires de la salle des sports**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de la salle des sports avec la création de vestiaires accessibles. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 47 700,00 € HT soit 57 240,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet présenté, décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde pour effectuer les travaux précités d'un montant de 10 000,00 €.

2018- 032 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE ET RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE SAUVETERRE DE GUYENNE

Le Maire présente la convention relative à l'accueil d'un élève de la commune de Barie à l'école de Sauveterre de Guyenne.

Le coût pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à :

- 948,83 € pour les frais de service scolaire (école)
- 538,20 € pour les frais du service de restauration scolaire (cantine et temps d'accueil périscolaire de la pause méridienne)
- Total : 1 487,03 € par an par enfant

Il demande ensuite à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative aux dépenses de fonctionnement de l'école et de restauration scolaire de la commune de Sauveterre de Guyenne.

2018-033 – PROJET DE COUVERTURE NUMÉRIQUE « GIRONDE HAUT MÉGA » – RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LA CDC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de couverture numérique du territoire de la CdC a été approuvé en Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde numéro DEL-2016-118 en date du 15 septembre 2016.

Il expose la décision communautaire prise le 25 octobre dernier concernant ce projet de couverture numérique du périmètre de la CdC du Réolais en Sud Gironde et sa répartition financière des participations de la CdC et de ses communes membres (tableau en annexe).

Considérant que les volumes de données échangées sur internet ont triplé depuis 2010. Un nouveau projet pour l'amélioration et la construction d'infrastructures numériques est nécessaire pour faire face au besoin de Très Haut Débit dans les années futures. Ainsi, afin de préparer les prochains déploiements pour le Haut et le Très Haut Débit, Gironde Numérique a établi le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde. Un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin a été réalisé, afin de dresser un état des lieux précis de la situation du département ;

Considérant que sur le territoire girondin, les opérateurs de télécommunication ont commencé le déploiement des réseaux fibre optique à l'abonné sur les communes de la Métropole de Bordeaux car ces communes font partie des zones d'initiative privée. Hors Métropole de Bordeaux, seule la ville de Libourne est concernée par un déploiement par initiative privée ;

Considérant que, en dehors des zones d'initiative privée, le déploiement des réseaux Très Haut Débit relève des collectivités territoriales, l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en FttH.

Ces ambitions sont le fruit des échanges que le Conseil Départemental et les collectivités girondines ont eu avec les différents opérateurs nationaux.

Les réseaux à déployer feront appel en partie aux infrastructures existantes. Gironde Numérique sera maître d'ouvrage conformément au transfert de compétence. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin.

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée à 5 023 668 € net public. La participation financière de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles, est répartie entre les communes membres et la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde selon le tableau présenté au cours de la séance du 25 octobre 2018, ci-après.

Les réseaux à déployer feront appel en partie aux infrastructures existantes. Gironde Numérique sera maître d'ouvrage conformément au transfert de compétence. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin.

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée à 5 023 668 € net public. La participation financière de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles, est répartie entre les communes membres et la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde selon le tableau présenté au cours de la séance du 25 octobre 2018, ci-dessus.

Vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été acté en réunion du Bureau communautaire de la CdC, validé par le conseil communautaire.

Le projet sera donc engagé sous réserve que les communes membres octroient un fond de concours en investissement à la CdC et/ou consentent une révision de leur attribution de compensation du montant de leur participation attendue.

La participation financière globale de la commune de Barie s'élève à 9 473 euros et est ainsi répartie : 50% pris en charge par la commune de Barie : 4 737 €, 50% pris en charge par la CDC : 4 737 €.

La commune participera à compter du 01/01/2019, de manière annuelle sur une durée totale prévisionnelle de 18 ans (2019 – 2036), pour une annuité 263 euros pour la commune de Barie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le principe de participer à 50% du montant calculé pour la commune de Barie du plan de déploiement Haut Mega sur la base des éléments ci-dessus ;
- de prévoir chaque année les inscriptions budgétaires correspondantes à compter du budget 2019 de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

ANNEXE – Tableau de répartition :

Adhèrent Gironde Numérique	COMMUNE	Nombre de lignes	Participation financière globale de l'adhérent par commune	Participation de chaque commune	Participation CdC (cf total)	Annuité Commune 2019
REOLAIS en SUD GIRONDE	AILLAS	706	29 991	14 995	14 995	833
	AUROS	785	33 347	16 673	16 673	926
	BAGAS	155	6 584	3 292	3 292	183
	BARIE	223	9 473	4 737	4 737	263
	BASSANNE	95	4 036	2 018	2 018	112
	BERTHEZ	189	8 029	4 014	4 014	223
	BLAIGNAC	156	6 627	3 313	3 313	184
	BOURDELLES	98	4 163	2 082	2 082	116
	BRANNENS	145	6 160	3 080	3 080	171
	BROUQUEYRAN	131	5 565	2 782	2 782	155
	CAMIRAN	284	12 064	6 032	6 032	335
	CASSEUIL	254	10 790	5 395	5 395	300
	CAUDROT	659	27 994	13 997	13 997	778
	FLOUDES	76	3 228	1 614	1 614	90
	FONTET	470	19 966	9 983	9 983	555
	FOSSES ET BALEYSSAC	125	5 310	2 655	2 655	148
	GIRONDE SUR DROPT	747	31 733	15 866	15 866	881
	HURE	356	15 123	7 561	7 561	420
	LA REOLE	2 718	115 461	57 730	57 730	3 207
	LAMOTHE LANDERRON	710	30 161	15 080	15 080	838
	LES ESSEINTES	150	6 372	3 186	3 186	177
	LOUBENS	171	7 264	3 632	3 632	202
	LOUPIAC DE LA REOLE	245	10 408	5 204	5 204	289
	MONGAUZY	384	16 312	8 156	8 156	453
	MONSEGUR	1 091	46 346	23 173	23 173	1 287
	MONTAGODIN	96	4 078	2 039	2 039	113
	MORIZES	317	13 466	6 733	6 733	374
	NOAILLAC	222	9 431	4 715	4 715	262
	PONDAURAT	312	13 254	6 627	6 627	368
	PUYBARBAN	312	13 254	6 627	6 627	368
	ROQUEBRUNE	152	6 457	3 228	3 228	179
	SAVIGNAC	360	15 293	7 646	7 646	425
	ST EXUPERY	89	3 781	1 890	1 890	105
	ST HILAIRE DE LA NOAILLAC	210	8 921	4 460	4 460	248
ST LAURENT DU PLAN	64	2 719	1 359	1 359	76	
ST MARTIN DE SESCAS	331	14 061	7 030	7 030	391	
ST MICHEL DE LAPUJADE	158	6 712	3 356	3 356	186	
ST PIERRE D AURILLAC	789	33 517	16 758	16 758	931	
ST SEVE	126	5 352	2 676	2 676	149	
ST VIVIEU DE MONSEGUR	244	10 365	5 183	5 183	288	
STE FOY LA LONGUE	106	4 503	2 251	2 251	125	
Total Résultat		15 011	637 668	318 834	318 834	17 713
			Prix moyen par prise	42,48	637 668	

CdC Annuités payées par la CdC 2019-2036 35 426

2018-034 – DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 01-2018

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D2182-58	1223,00 €	
D615228	330,00 €	
D6541		330,00 €
D21534-56		1 223,00 €

Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédit précités.

TRAVAUX LOGEMENT N° 8BIS LE BOURG

Monsieur le Maire présente les devis pour le remplacement des fenêtres existantes en fenêtres double vitrage, à savoir :

- Menuiserie GSR – Monsieur Sébastien SACRISPEYRE : 5 330,00 € HT
- SARL LOSSE et Fils : 4 340,80 € HT

Le Conseil municipal accepte le devis de la SARL LOSSE.

NOEL DES ENFANTS ET DES ADOS 2018

Il est procédé à l'organisation de ces deux journées et à la répartition des tâches.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

Chaque délégué ayant assisté à une réunion de syndicat ou de commission de la CDC en fait le compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- **Sortie scolaire école de Puybarban** : Monsieur le Maire présente la demande de l'école de Puybarban pour une sortie scolaire au Festival de la bande dessinée d'Angoulême pendant 3 jours, 3 enfants de la commune sont concernés.
Après discussion, ce dossier est transféré au CCAS.
- **Travaux salle des fêtes** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chauffe-eau a dû être remplacé en urgence par l'entreprise CARMAGNAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.